

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
COMMUNES DE MEREGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF, VIEUVICQ

## ENQUETE PUBLIQUE

DU MERCREDI 20 NOVEMBRE AU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019

\*\*\*\*\*

Prolongée jusqu'au 04 janvier 2020

OBJET DE L'ENQUETE : DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE COMBRAY ENERGIE SAS EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN « LA VALLEE DE LA THIRONE » COMPOSE DE 12 AEROGENERATEURS ET DE QUATRE POSTES DE LIVRAISON SITUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MEREGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF ET VIEUVICQ. (EURE ET LOIR)

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

\*\*\*\*\*

Décision N° E19000176/45 du 30 septembre 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Macloud Denis, commissaire enquêteur.

Arrêté préfectoral du 29 octobre 2019, émis par Madame La Préfète d'Eure et Loir prescrivant une enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement suite à la demande d'autorisation présentée par la SOCIETE COMBRAY ENERGIE SAS en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif, Vieuvicq.

Commissaire enquêteur : Denis Macloud

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Etabli conformément à l'Article R.123-18 alinéa 2 du décret 2011-2018 du 19 décembre 2011.

Objet de l'enquête publique : demande d'autorisation présentée par la Société COMBRAY ENERGIE SAS pour la réalisation d'un parc éolien « La Vallée de La Thironne » sur les communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.(Eure et Loir)

**Décision E19000176/45** émise le 30 septembre 2019 par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

**Arrêté préfectoral du 29 octobre** émis par Madame la Préfète d'Eure et Loir prescrivant une enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, suite à la demande d'autorisation présentée par la Société COMBRAY ENERGIE SAS en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq. (Eure et Loir).

**Commissaire enquêteur** : Denis Macloud

Durée de l'enquête publique : 46 jours consécutifs : du mercredi 20 novembre 2019 au 04 janvier 2020 suite à prolongation de 15 jours

Lieux d'enquête publique : Mairies de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.  
Tous les administrés de ces communes y compris, les communes comprises dans le périmètre d'affichage (6km) prévu à l'article R.181-36 du code de l'environnement dont la liste se trouve sur les avis d'enquête publique affichés dans les Mairies concernées.

Tous les administrés de ces communes ont pu prendre connaissance du projet du parc éolien « La Vallée de La Thironne » sur le site internet de la préfecture :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-ccours/>

Pour exprimer leur observation ou suggestion le public avait à sa disposition plusieurs solutions, utiliser le registre papier placé dans les 3 communes, le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1768>

Veillez trouver ci-dessous la liste des contributions du public par internet

Observation N° 1 : *défavorable*

Anonyme : cette personne est contre le parc éolien

Observation N° 2 : **favorable**

Madame Morelle : je suis pour ce projet de création du parc éolien.

Observation N° 3 : *défavorable*

Monsieur Jérôme : Président de la société des amis de Marcel Proust ne souhaite pas une altération des paysages et les perspectives décrits par un illustre écrivain français.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 4 : *Défavorable*

Monsieur Julien Gandin : les éoliennes sont juste une histoire d'argent, des mètres cube de béton et de ferrailles, par solidarité aux habitants de Méréglise , je dis non aux éoliennes.

Obs : N° 5 : *Défavorable*

Monsieur Eric Houdas : le maître d'ouvrage répondra à la longue lettre axée sur les anomalies des photomontages et j'ai bien noté que Monsieur Houdas, Président de l'association ADERT ne souhaitait pas de parc éolien dans sa commune.

Obs : N° 6 : *défavorable*

Monsieur Bruno Lenfant : nuit au paysage, au patrimoine Proustien, impact sur la faune sauvage et les oiseaux. (Totalemment opposé au parc éolien)

Obs : N° 7 : **favorable**

Monsieur Lionel Chauvet : lutte contre le changement climatique, oui à ce projet.

Obs : N° 8 : *défavorable*

Madame Justine Lenfant : je suis opposée au projet, détruire le paysage et nuire à la nature.

Obs : N° 9 : *défavorable*

Monsieur Olivier Gharbi : je m'oppose à ce projet qui va dénaturer l'environnement.

Obs : N°10 : *défavorable*

Monsieur David Bourreau : je suis contre l'installation d'éoliennes.

Obs : N° 11 : *défavorable*

Madame Patricia Bonnissent : je ne comprends pas que l'on continue ce projet.

Obs : N° 12 : **favorable**

Madame Coralie Debray : je suis favorable, il faut penser à l'environnement.

Obs : N° :13 : **favorable**

Monsieur Mathieu Morelle : je soutiens ce projet à 200%.

Obs : N° 14 : **favorable**

Madame Marie Virton : je suis défavorable à ce projet.

Obs : N° 15 : **favorable**

Madame Pallu : avis favorable, adopter les énergies renouvelables, cela peut bénéficier aux communes.

Obs : N° 16 : *défavorable*

Monsieur Hubert La Raudière : ajournement de ce projet.

Obs : N° 17 : **favorable**

Monsieur Valentin Meaux : se prononce favorablement pour ce projet.

Obs : N° 18 : *défavorable*

Madame Claire Debousset : je suis opposée à l'éolien, impact négatif sur l'environnement.

Obs : N° 19 : *défavorable*

Monsieur Jean-François Gautier : ne prend pas position, Monsieur ce n'est pas mes prérogatives de faire ce que vous me demandez, je pense que vous n'êtes pas favorable au projet.

Obs : N° 20 : *défavorable*

Monsieur Michael Labous : souci de l'environnement, ne veut pas de ce projet.

Obs : N° 21 : *défavorable*

Monsieur Henri Balbaud : je suis contre l'installation des éoliennes.

Obs : N° 22 : **favorable**

Madame Natacha Met : je suis favorable à la réalisation du projet éolien. Page 3/20

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 23 : **favorable**

Monsieur Louis Gachenot : favorable, participe aux objectifs de la transition énergétique, dynamisme local.

Obs : N° 24 : *défavorable*

Madame Brigitte Pistre, Maire de Frazé +avis des membres du conseil municipal : le conseil et Madame le Maire n'ont pas donné leur avis ?

Obs : N° 25 : **favorable**

Monsieur Pierre Etchegaray : je soutiens ce projet : réduction de l'énergie nucléaire, nécessité de la transition énergétique.

Obs : N° 26 : *défavorable*

Monsieur Charles La Tour du Pin : opposition absolu, comment le terrain sera remis en état.

Obs : N° 27 : *défavorable*

Monsieur Dominique Paulmery : souhaite garder nos prairies, notre nature et souhaite que le projet soit rejeté.

Obs : N° 28 : *défavorable*

Madame Virginie Vieron : je suis à 100% contre ce projet : finis les beaux paysages, nuisances sonores et visuelles, feu clignotant, je suis opposée à cette monstruosité industrielle.

Obs : N° 29 : *défavorable*

Madame Anne Kniazeff : est d'accord avec Madame Pistre et Monsieur Houdas, défense des paysages, notre patrimoine, en un mot : défavorable.

Obs : N° 30 : *défavorable*

Madame Nellie Houdas : à traiter par le maître d'ouvrage.

Obs : N° 31 : *défavorable*

Monsieur Stéphane Bern : défigurer le paysage, les éoliennes sont nuisibles à la faune et à la biodiversité, savez-vous que l'Allemagne revient en arrière, destruction patrimonial du Perche et du pays de Marcel Proust. Le tourisme en sera terriblement affecté : défavorable.

Obs : N° 32 : *défavorable*

Madame Virginie Riche Pierre : courrier de la Société des Amis de Marcel Proust adressé à la DREAL.

Obs : N° 33 : *défavorable*

Monsieur Pierre Gigou : Maire de la commune de « Les Châtelliers-Notre-Dame », nous allons tous voter contre tout projet éolien sur notre commune à l'unanimité : regarder le prix de l'immobilier.

Obs : N° 34 : **favorable**

Monsieur Delatre Pierre : je suis très favorable au projet éolien.

Obs : N° 35 : **favorable**

Monsieur Alban Décosse : ce dossier me semble donc être un projet de haute qualité environnementale.

Obs : N° 36 : **favorable**

Madame Elodie Cadiou : réduction du co2, pensez à l'avenir de nos enfants : favorable.

Obs : N° 37 : **favorable**

Madame Adeline Gaillot : je suis favorable à ce projet, cela ne peut avoir qu'un impact positif sur l'écologie.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 38 : **favorable**

Madame Marie-Flore Fiand : c'est un très beau projet écologiquement.

Obs : N° 39 : *défavorable*

Monsieur Vincent Vieron : pas de concertation avec JPEE, problèmes de photomontage, je souhaite que le maître d'ouvrage puisse apporter des réponses aux questions que se pose cet administré.

Obs : N° 40 : doublon

Monsieur Lionel Chauvet : avis favorable à ce projet, je ne pense pas que cela modifiera le coût de l'électricité, ce qui sera produit par les éoliennes sera envoyé dans le circuit primaire.

Obs : N° 41 : *défavorable*

Monsieur Pistre Antoine : je m'oppose à l'implantation d'éoliennes sur les sites de Vieuvicq, Méréglise et Montigny-le-Chartif, nous sommes dans une région qui développe son tourisme Illiers, Marcel Proust, Frazé et son Château. Ce serait un coup de poignard pour son développement.

Obs : N° 42 : *défavorable*

Monsieur Luc Lamirault : Conseiller Départemental du canton de Nogent le Rotrou Maire de Saintigny demande l'ajournement de ce projet.

Obs : N° 43 : **favorable**

Monsieur Stanislas Sénéchal : avis favorable.

Obs : N° 44 : *défavorable*

Monsieur Camille Lenfant : ce projet est contraire à l'intérêt général, manque de rentabilité, nuisances au paysage.

Obs : N° 45 : *défavorable*

Monsieur Romain Boulay : Combray, de loin, à 10 lieues à la ronde, vue du chemin de fer, ce n'était qu'une église résumant la ville, la représentant, parlant d'elle.

Obs : N° 46 : *défavorable*

Madame Sylvia Kieffer : atteinte à l'environnement, à la biodiversité et à la santé des riverains.

Obs : N° 47 : *défavorable*

Monsieur Nicolas Louvet : En janvier 2019, j'ai appris par un tract trouvé dans ma boîte aux lettres, qui parlait d'un parc éolien, moi qui a restauré avec goût et passion une demeure, souhaitant y vivre le plus longuement possible au Petit Grand Bois, hameau d'Illiers- Combray, pour de multiples raisons, il est contre le ce projet.

Obs : N° 48 : *défavorable*

Monsieur Nicolas Sibénaler : quel gâchis de transformer de si beaux paysages.

Obs : N° 49 : *défavorable*

Madame Soline Louvet : je ne peux pas que l'on puisse imaginer que l'on puisse arriver à cela : détruire un paysage aux portes du Perche.

Obs : N° 50 : *défavorable*

Monsieur personne : je m'oppose à ce projet, pour la simple région, la Beauce est le grenier de la France.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 51 : **doublon**

Madame Nellie Houdas : modalités de calcul des indemnisations versées aux communes.

Obs : N° 52 : **favorable**

Madame Maïlie Robert est favorable au projet éolien, car il permettra la production d'une électricité neutre en carbone.

Obs : N° 53 : **favorable**

Monsieur Duncan Petro : je préfère des éoliennes qu'un EPR dont le coût est considérable.

Obs : N° 54 : **favorable**

Madame Cloé Aubry : ne voit pas d'inconvénient à la mise en place d'un parc éolien

Obs ; N° :55 : **favorable**

Monsieur Luc Champagne : je souhaite donner un avis favorable, c'est une société française qui porte le projet.

Obs : N° 56 : *défavorable*

Monsieur Franck Montoux : je suis contre l'installation d'un parc éolien , l'exemple allemand le prouve, où les nombreuses éoliennes sont secondées par des centrales à charbon.

Obs : N° 57 : *défavorable*

Monsieur Arnaud Vincent-Génod : je suis contre ce projet éolien, l'installation de ces masts gigantesques dans notre paysage rural viendrait ruiner l'harmonie et le charme de notre territoire. Au-delà de notre propre cadre de vie, c'est toute la filière touristique qui pâtirait de ces quelques masts.

Obs : N° 58 : *défavorable*

Monsieur Gauthier Alain : dans le cadre de l'enquête publique : parc éolien, je déclare m'opposer à cette action du fait de la dégradation du paysage entraîné par les éoliennes. La présence de nombreuses chauves-souris dans les nombreux bois alentours.

Obs : N° 59 : *défavorable*

Monsieur Yannick Boulay : l'installation d'éoliennes sur un territoire est d'abord une agression contre la beauté et le calme d'un paysage. Ce paysage est celui qu'on associe à un écrivain mythique, mondialement connu.

Obs : N° 60 : *défavorable*

Monsieur Stéphane Gomes : pourquoi venir imposer ses immondes structures là où nous avons décidé d'élever nos enfants, ce projet devrait être annulé. Ces machines dénaturent le paysage et ne nous apportent rien dès lors que des habitants qui ont décidés de construire leur vie à la campagne s'opposent à un tel projet.



Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAI ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglide, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 61 : *défavorable*

Madame Laure De La Raudière : Le Département, la communauté de communes entre Beauce et Perche et la Mairie d'Illiers-Combray mènent un projet touristique autour d'un des plus grands écrivains français, Marcel Proust. Comment justifier que le chemin du « côté de chez Swan » qui passe par Méréglise appelé Méséglise dans « A la recherche du temps perdu » puisse être ainsi transformé par l'implantation d'éoliennes alors que nous souhaitons protéger nos paysages autour des souvenirs de Marcel Proust.

Ods : N° 62 : *défavorable*

Monsieur René Lenfant : ce projet semble très onéreux pour un rendement très peu productif...Les nuisances sont importantes au niveau de la faune et les seuls bénéficiaires sont les propriétaires des champs où seront implantées ces éoliennes... une véritable manne.

Obs : N° 63 : *défavorable*

Monsieur Denis Jalon : bruit, effet stroboscopique, risque de chute, je ne comprends pas que l'on puisse, sciemment ainsi détruire la santé des personnes vivant autour. En particulier les enfants fréquemment sujets à l'épilepsie photosensible.

Obs : N° 64 : **favorable**

Monsieur Alain Bonnichon : je soutiens ce projet éolien pour des raisons qui me semblent réfléchies et pertinentes : accident nucléaire, avec les étés qui apportent sécheresses et canicules, il faut arrêter les réacteurs qui ne peuvent plus être refroidis, l'éolien représente une chance et l'opportunité pour notre pays. Mon avis est donc très favorable à la réalisation de ce projet.

Obs : N° 65 : *défavorable*

Monsieur Jean Claude Delbecq : soucieux de l'impact négatif, et qui défigure le paysage naturel de nos campagnes, connaissant personnellement des gens qui vivent au centre de ce projet éolien et qui en sont catastrophés par ces nuisances à venir qui dévaloriseront leurs biens, je me dois de leur donner mon soutien contre ce projet.

Obs : N° 66 : *défavorable*

Monsieur Denis Chapet : non seulement elles vont défigurer la belle campagne percheronne qui est la nôtre. Ne souhaite pas d'éoliennes.

Obs : N° 67 : **favorable**

Madame Isabelle Aubry : encore une fois je pense aux futures générations qui ne pourront pas avoir la vie que nous avons eue. C'est pourquoi je soutiens le projet éolien de La Vallée de la Thironne.

Obs : N° 68 : **ne doit pas être pris en compte**

Monsieur Nicolas Vrécourt : en tant de commissaire enquêteur, je ne tiens pas compte de votre courrier, vous êtes trop engagé dans la réalisation du parc éolien, ce sera vos équipements qui seront installés. J'ai prévenu la Préfecture d'Eure et Loir, car c'est la première fois que je reçois un courrier de ce type et j'en suis à ma douzième enquête éolienne.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société OMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° : 69 : *défavorable*

Monsieur Julhès Bertrand : jr m'oppose au projet de construction d'éoliennes aux portes du Parc du Perche : défigure le paysage, nuisances des bruits, d'ondes et visuelles, danger pour les oiseaux, nuit à la faune d'une manière générale.

J'attends que nos avis soient entendus et respectés.

Obs : N° : 70 : doublon de Madame Pistre Brigitte

Obs : N° : 71 : *défavorable*

Monsieur Fabien Pinceloup : les nuisances visuelles me semble que peu prises en compte. La vie à la campagne doit rester synonyme d'un cadre de vie agréable tant au niveau sonore que visuel, pour ces raisons principales et d'autres, je suis contre le parc éolien qui ne fera que défigurer de nouveaux espaces supplémentaires et ce de manière irréversible.

Obs : N° : 72 : **favorable**

Monsieur Jean-Jacques Labruyère : Après avoir lu votre courrier, je me rends compte que vous êtes tout à fait pour la transition énergétique et la génération de retombées économiques. Vous soutenez le projet éolien.

Obs : N° : 73 : doublon

Monsieur Jean-Jacques Labruyère.

Obs : N° : 74 : **favorable**

Monsieur Eric Segard : je note que vous êtes favorable au projet éolien « La Vallée de la Thironne »

Obs : N° : 75 : **favorable**

Madame Martine Vidal : je suis pour les énergies renouvelables et on doit s'engager dans la transition énergétique, je pense à l'avenir de notre planète et de nos enfants.

Obs : N° : 76 : *défavorable*

Madame Agathe de Roffignac : non, au projet éolien de la Vallée de la Thironne, argent public dépensé en faveur des promoteurs qui bâtissent des fortunes colossales à l'étranger.

Obs : N° : 77 : **favorable**

Monsieur Maxime Yan : avis très favorable au parc éolien

Obs : N° : 78 : *défavorable*

Monsieur Didier Brunet : effets désastreux de ce projet sur l'environnement, destruction du paysage littéraire qu'a su créer à partir de ce paysage naturel, l'écrivain mondialement admiré Marcel Proust dans son œuvre : à la recherche du temps perdu.

Obs : N° : 79 : *défavorable*

Monsieur Jean Rolland : reviens vite, ils sont devenus fous.

Obs : N° : 80 :

Anonyme : comment le premier magistrat de la commune de Vieuvicq peut-il écrire dans son courrier du 28/01/2019 qu'il baissera les taxes sur le foncier. Page 8/20



Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée, par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq

Obs : N° 81 : **favorable**

Madame Aurélie Houssier : je suis favorable à ce projet éolien

Obs : N° 82 : **favorable**

Madame Kathleen Sarrasin : ce projet éolien s'inscrit pleinement dans le cadre de la transition énergétique.

Obs : N° 83 : *défavorable*

Monsieur Emmanuel Rein: présente des arguments clairs qu'il n'est pas favorable au parc éolien « la Vallée de la Thironne »

Obs : N° 84 : **favorable.**

Madame Ingrid Heurtault : diminution de notre dépendance énergétique, l'éolien se présente comme une alternative non émettrice de gaz à effet de serre, favorable au parc éolien.

Obs : N° 85 : *défavorable*

Madame Gwendoline Houdas : ses observations me font penser que cette personne ne souhaite pas le parc éolien.

Obs : N° 86 : **Favorable**

Monsieur Alain Huillier : très bon avis de Monsieur Huillier, c'est un beau projet.

Obs : N° 87 : *défavorable*

Monsieur Mathieu Maubert : je m'oppose au projet, les maires ont accepté adhérer à ce projet pour augmenter le budget de leurs communes sans l'avis des habitants.

Obs : N° 88 : *défavorable*

Monsieur Claude Casal : foisonnement des projets d'installations d'éoliennes terrestres qui fait surface dans des conditions non respectueuses de l'environnement, des résidents.

Obs N° 89 : *défavorable*

Madame Marie Thurnauer : le éoliennes sont des monstres d'acier, dont la fabrication extrême polluante se rit de l'avenir de la planète : 374 tonnes de métaux composites et polluants rien que pour la nacelle.

Obs : N° 90 : **Favorable**

Monsieur Maxime Rabaud : je suis favorable au projet éolien de la Vallée de la Thironne. Un projet ancré dans le territoire avec un porteur de projet associé à des collectivités locales pour des capitaux locaux.

Obs : N° 91 : à définir

Par Monsieur ou Madame Gwenolé Le Bars : confirme que la société JPEE respecte les bonnes pratiques de développement éolien AMORCE de 2014. C'est bien, est-elle favorable ?

on ne le sait pas.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vicuvicq.

Obs : N° : 92 : *défavorable*

Monsieur Etienne Comar : nous sommes complètement opposés à ce projet de parc éolien comme aux autres qui fleurissent dans la région. Ces friches industriels installés sans réelle concertation des administrés défigurent les paysages, ne sont pas économiquement viables. Investissons dans la biomasse, le solaire.

Obs : N° : 93 : *défavorable*

Monsieur Gérard Huet, MAIRE DE MEREGLISE, se sent trompé par le promoteur et maintenant est contre le projet tel qu'il est défini actuellement.

Obs : N° : 94 : *défavorable*

Madame Madeleine Ménager : Ce projet d'installation de 12 mâts de 149.6 mètres est une aberration écologique dans une région boisée donc je m'y oppose, il faut arrêter ce projet éolien.

Obs : N° : 95 : *défavorable*

Madame Brigitte des abbayes : l'esprit de la loi de concertation préalable n'a pas été respecté. Comment justifier qu'on détruise le cadre de vie de dizaines de riverains, on mesure en revanche à la lecture de nombreuses observations défavorables présentées dans le cadre de cette enquête publique, la colère et la souffrance des riverains immédiats ou proches qui n'ont pas été consultés ni écoutés.

Obs : N° 96 : *défavorable*

Monsieur Thierry des Abbayes : je suis contre le projet : voir courriers

Obs : N° 97 : **favorable**

Madame Sylvie Charron : je suis favorable au projet éolien au parc éolien de la Vallée de la Thironne, au Danemark l'éolienne est une source d'énergie majeure.

Obs : N° : 98 : doublon

Madame Brigitte Pistre : vous avez déposé trois observations, je ne peux pas la comptabiliser. Nous savons que vous êtes contre le parc éolien.

Obs : N° 99 : **favorable**

Monsieur Saad Sefouni : je soutiens ce projet qui va dans le bon sens au niveau de l'environnement.

Obs : N° 100 : **favorable**

Madame Suzanne Bruneau : je soutiens le projet qui ne peut être que bénéfique à tout point de vue.

Obs : N° 101 : **favorable**

Monsieur Christophe Dérouin : A la lecture de son observation est d'accord pour le développement éolien.

Obs : N° 102 : *défavorable*

Madame Angélique Graihim-Riguet : en fin 2018 nous avons reçu un document dans notre boîte aux lettres, nous appris l'existence d'un projet éolien, nous sommes opposés à ces constructions gigantesques, enlaidir l'environnement. Page 10/20

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 103 : *défavorable*

Monsieur Anibal Marcelino : je suis opposé au projet, dérange la faune.

Obs : N° 104 : *défavorable*

Monsieur Thibault Jimenez : ce projet est inapproprié au site, c'est une ruine environnementale, patrimoniale. Ce projet est d'un autre temps, celui des hommes séparés de la nature.

Obs : N° 105 : *défavorable*

Monsieur Laurent Huet : dans le dossier j'ai découvert quelques points importants les éoliennes N° 7 et 9 sont à une vingtaine de mètres de ces chemins fréquentés par des Joggeurs, vététistes et promeneurs je suis très surpris que ces éoliennes soient placées à proximité des bois, bosquets et haies. Mon métier me permet d'avoir une réelle appréciation de la taille des éléments, les éoliennes représentées sur les photos ne sont pas à leur juste hauteur en comparaison de leur environnement existant. Quel intérêt de masquer la réalité en réduisant la hauteur.

Obs : N° 106 : *défavorable*

Monsieur Patrick Choel : nous sommes totalement opposés à ce projet délirant d'éoliennes de 149.6 mètres.

1 saccage la mémoire de Marcel Proust.

2 propriétaires du château de Méréglise inscrit aux monuments historiques depuis l'an 2000, nous sommes en co-visibilité avec toutes les éoliennes de Méréglise et de Vieuvicq sans aucune concertation avec nous, c'est totalement inadmissible.

De plus c'est une pollution majeure du paysage.

Nous souhaitons l'annulation pure et simple de ce projet aberrant.

Obs : N° 107 : **favorable**

Madame Martin Natacha : avis favorable, car ce projet va permettre le développement énergétique indispensable à la transition énergétique

Obs : N° 108 : **favorable**

Monsieur Lou Biernet : l'énergie éolienne est une des bonnes réponses aux enjeux environnementaux. L'éolien est une des clés du changement dans la manière de produire durablement de l'électricité.

Obs : N° 109 : *défavorable*

Monsieur Jérôme Corbet : espèces patrimoniales : bruant des roseaux, alouette des champs, fauvette des jardins et bien d'autres espèces à protéger. Vous êtes contre la mise en place du parc éolien.

Obs : N° : 110 : *défavorable*

Monsieur Jacques Barnier : je suis désolé que les représentants de nos communes puissent décider d'imposer sans concertation préalable, à leurs habitants, cette défiguration des sites si magnifique de notre région. Ce qui est triste, c'est que l'on nous cache la vérité. Voilà pourquoi je suis contre ce projet. Personnellement je ne veux pas finir mes jours dans un pays défiguré par des éoliennes.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 111 : **favorable**

Madame Jennifer Zarco : je souhaite vous faire part de mon avis favorable, l'implantation stratégique des éoliennes ne viendra pas dénaturer le paysage.

Obs : N° 112 : *défavorable*

Monsieur Claude Leroi : je suis contre l'inesthétique projet éolien terrestre sur les communes environnantes : nuisances sonores, dégradera le paisible paysage de nos campagnes, danger pour les oiseaux, pollution lumineuse, dépréciation de l'immobilier, interférences électromagnétiques.

Obs : N° 113 : **favorable**

Madame Céline Sevestre : je suis entièrement favorable au projet éolien de la Thironne. Madame j'ai lu avec attention le courrier accompagnant votre décision et je reconnais que vous m'avez appris beaucoup sur les problèmes rencontrés dans les centrales nucléaires installés dans le monde. Merci.

Obs : N° 114 : **favorable**

Monsieur Thibault Gasc : l'énergie éolienne est une source est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à la réalisation à la réalisation des objectifs que s'est fixée l'UE pour 2020 : 20% d'énergies renouvelables.

Obs : N° 115 : **favorable**

Monsieur Loïc Chauroux : un grand oui à ce projet, N'y a t-il pas une forme d'égoïsme à considérer qu'un territoire ne saurait supporter une installation industrielle telle que des éoliennes.

Obs : N° 116 : **favorable**

Monsieur André Leret : je ne comprends pas pourquoi être contre les éoliennes qui ne polluent pas et dont l'énergie est gratuite et inépuisable.

Obs : N° 117 : *défavorable*

Madame Caroline Marcelino : je suis opposée à l'installation des éoliennes. Pourquoi nous a-t-on prévenu de cette installation qu'en octobre 2018, la responsable du chantier avait des choses à cacher ? Ces machines ne respectent pas la distance des bois de Méréglise. Nous allons subir la proximité des éoliennes de Marchéville, Saumerey Charonville.

A quoi va ressembler notre coin de campagne Beuperchois, allons-nous devenir Laidperchois .

Obs : N° 118 : *défavorable*

Madame Faustine Vieron : je suis contre le projet de création du parc éolien de la Thironne. Destruction de la faune et la flore, alors que l'académie recommande une distance de 1.5 km, il est légitime de se questionner sur les troubles du sommeil, les acouphènes, les maux de tête, les vertiges. Une question se pose : s'il n'y a pas assez de vent ou trop de vent, les éoliennes ne tournent pas, alors que faisons-nous pour produire de l'électricité.

Obs : N° 119 : *défavorable*

Madame Christine de Jouvenel : il est complètement aberrant de défigurer une région dont le principal atout est la beauté de ses paysages et je suis en plein accord avec la courrier de l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet prévoit la suppression de 70m (ramenés à 68m dans le projet complété) des haies bocagères. Or le guide des paysages d'Eure et Loir préconise de protéger les haies, les arguments présentés pour cette suppression ne me paraissent pas convaincants. je suis donc tout à fait hostile à ce projet qui n'est que l'amorce \_ Parc Eolien de la Vallée de la Thironne \_ d'un projet plus vaste le long de la vallée de notre si jolie Thironne.

Obs : N° 120 : **favorable**

Madame Annie Mirebeau : je suis favorable à l'implantation du parc éolien de la vallée de la Thironne.

Obs : N° 121 : **favorable**

Monsieur Jean-Claude Bayarri : le dossier du parc éolien d'Emanville situé sur les communes de Beauvilliers et d'Allones a été très bien mené depuis la phase de concertation avec les élus jusqu'aux autorisations d'urbanisme dans un climat de confiance et d'écoute. Le parc éolien est bien orienté. Très bon contact avec l'ensemble du personnel de JPEE.

Ceci ne dit pas si vous êtes pour ou contre.

Obs : N° 122 : **je l'ai lue en entier il est défavorable**

Cette observation est prise en compte mais n'est pas visible car elle comprend des propos considérés comme non publiables.

Obs : N° 123 : **favorable**

Monsieur Baptiste Gogue : je suis très favorable au projet éolien de la Thironne. Je suis très attaché à la biodiversité et très proche de l'environnement qui m'entoure, et de l'intérêt écologique du projet.

Obs : N° 124 : **favorable**

Madame Pascale Huillet : je suis favorable à l'implantation des éoliennes dans la Vallée de la Thironne. Il est vrai que les reportages de la contribution 113 sont très parlants et instructifs

Obs : N° 125 : *défavorable*

Monsieur Emmanuel Hermand : je suis totalement opposé à ce projet éolien qui va complètement dénaturer et dégrader cette belle région.

Les inconvénients sont majeurs et toujours cachés : pollution sonore, pollution lumineuse la nuit, terres définitivement perdues pour l'agriculture après le démantèlement des éoliennes. Et bien des problèmes sur la santé. Regarder la catastrophe 20km plus loin. Pensons à l'héritage de nos enfants.

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS, sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 126 : *défavorable*

Madame Maryline Michel : je m'oppose au projet éolien de la Thironne, il y a plusieurs années Monsieur le Préfet d'Eure et Loir jugeait que le département était largement pourvu, il faut croire que le lobby éolien est au-dessus de tout cela.

J'habite Illiers-Combray, je passe souvent à Méréglise et Montigny-le-Chartif, comment peut-on implanter des éoliennes à cet endroit. J'ai honte pour ces humains qui sont prêts à détruire notre campagne avec des éoliennes.

Qui va supporter les bruits, le balisage lumineux et les problèmes de santé, qu'on arrête de mettre des éoliennes tous les 10 km.

Obs N° 127 : *défavorable*

Madame Jessica Delaunay et Monsieur Vincent Boudier : mise en cause de photo, tranquillité du village et destruction de la faune et la flore, émission de lumières clignotantes, des effets stroboscopiques au soleil couchant qui viendront détruire notre vue sur la petite plaine bordée de bois. Enfouissement de tonnes de béton.

Dévalorisation du cadre de vie et de leur maison.

Obs : N° 128 : *défavorable*

Madame Clémence Barret : je suis contre les éoliennes. Ces hyper structures ne respectent pas les directives paysagères du département. Leur implantation créerait de de lourds désordres environnementaux, le déplacement d'animaux souvent protégés, un risque sanitaire et une atteinte au bien être des personnes comme l'a prouvé les études ANSES et de l'Académie de médecine.

Obs : N° : 129 : *défavorable*

Monsieur Arnaud Casalis : cette contribution comprend un courrier qui sera joint au rapport du commissaire enquêteur. J'ai bien noté que votre contribution est en lien avec « l'Association Perche Nature et Environnement » qui agit en Eure et Loir annotée du N° de l'observation : 129.

Obs : N° : 130 : *défavorable*

Monsieur Arnaud Casalis : cette fois, c'est votre propre contribution accompagnée d'un courrier qui sera joint au rapport du commissaire enquêteur annotée du N° de l'observation : 130.

Obs : N° 131 : *défavorable*

Madame Océane Enguerrand : j'ai lu votre courrier, très instructif.

Ces raisons me conduisent donc à rejeter en bloc l'éolien en général, et plus précisément celui de la Vallée de la Thironne, Espèces patrimoniales, haies, proximité des bois, faune, flore, tranquillité des habitants.

Et oui, là où l'éolien passe, la nature trépassé.

Obs : N° :132 : *défavorable*

Monsieur Olivier Hermand : dégradation des paysages, problèmes de santé, pollution sonore, pollution lumineuse la nuit, destruction de chauves-souris et d'oiseaux.

Obs : N° : 133 : **favorable**

Madame Marie Cassin : je suis favorable à ce projet et j'espère que les voix discordantes véhiculant de fausses informations ne pollueront pas la décision.

Obs : N° :134 : **favorable**

Madame Mylène Alvarez : je suis favorable à ce projet.

Page 14/20



Obs : N° : 135 : **favorable**

Monsieur Pierre Nebot : ce projet est une bonne nouvelle pour le territoire.

Obs : N° : 136 : *défavorable*

Monsieur Hugues de Jouvenel : ayant pris connaissance du dossier, j'entends m'opposer ce projet pour diverses raisons. Voir courrier joint.(obs : 136)

Obs : N° :137 : *défavorable*

Monsieur Jean Pierre Prouteau : ses conclusions : il apparait évident que l'utilité de ce projet que ce soit sur le plan, environnemental, énergétique, ou géographique reste à démontrer. Voir courrier joint ( obs : 137)

Obs : N° : 138 : défavorable (deux)

Monsieur et Madame Moreau Vianney : paysages massacrés, campagnes outragées, ne laissons pas détruire ce que Monsieur Thérouinard, Monsieur Puyenchet ont si brillamment construit : la valorisation d'Illiers-Combray. Non aux éoliennes de la vallée de la Thironne.

Obs : N° : 139 : **favorable**

Monsieur Patrick Stanleck : il convient de soutenir ce projet.

Obs :N° : 140 : **favorable**

Monsieur Eric Boullier : à la lecture de votre message, j'ai compris que vous êtes favorable.

Obs : N° : 141 : *défavorable*

Monsieur Julien Boutet : impact important dans le projet de la vallée de la Thironne, les éoliennes sont trop rapprochées pour leur hauteur de 150 mètres.

Obs : N° : 142 : **favorable**

Monsieur Edouard Laporte : arrêtons de faire des procès d'intention, et d'être systématiquement hostile au changement.

Obs :N° : 143 : **favorable**

Madame Elodie Fernands : à la lecture de votre contribution, je devine que vous être favorable au projet du parc éolien de la vallée de la Thironne.

Obs : N° : 144 : **favorable**

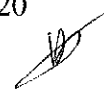
Monsieur Bastien Legrand : c'est un grand oui pour ce beau projet.

Obs : N° : 145 : **favorable**

Madame Eline Isisad : ce projet est d'un grand intérêt pour le territoire et notre avenir : avis favorable pour le projet de la vallée de la Thironne.

Obs : N° :146 : doublon

Monsieur Arnaud Casalis : voir document joint au rapport.



Obs : N° : 147 : *défavorable*

Monsieur Philippe Mouchéné : la manière dont a été présenté le projet à la Mairie pour la signature de la demande d'étude et le projet actuel n'ont plus rien à voir. Ce projet final est de nature à porter préjudice sous plusieurs formes aux riverains de Méréglise. Il semble que le ressenti qui soit le plus partagé au village est que des intérêts financiers poussent ce projet plus loin de ce qu'il était au départ.

Obs : N° :148 : *défavorable*

Madame Pauline Otral-Vollmer : j'ai acheté une maison en juin 2015, le projet était déjà existant pourtant personne m'en a informé, sinon croyez moi que jamais je n'aurais acheté cette maison. Je l'ai appris, il y a environ un an. J'espère que ce projet ne verra jamais le jour pour différentes raisons. Cela va dénaturer le paysage. Je me promène régulièrement dans la certellerie avec mes enfants, on peut y observer de magnifiques oiseaux.

Perte financière sur la valeur immobilière.

Les nuisances sonores.

Obs : N° : 149 : *défavorable*

Monsieur Eric Houdas : s'exprime en son propre nom « voir courrier correspondant à la contribution de Monsieur Houdas Eric »

Obs : N° :150 : *défavorable*

Madame Huet Jacqueline : je rejoins mon époux, Maire de Méréglise, dans sa décision de s'opposer au projet de 12 éoliennes sur nos communes. Je regrette aussi que le promoteur n'ait présenté que 5 éoliennes en direction de Vieuvicq alors que 8 éoliennes sont présentes.

Obs : N° :151 : *défavorable*

Observation est prise en compte mais n'est pas visible car elle comprend des propos considérés comme non publiables

Obs : N° :152 : *défavorable*

Madame Laurence Quentin : nous avons construit, il y a 12 ans dans un endroit calme mais la mauvaise nouvelle, on apprend que l'on va être encerclé d'éoliennes de 150m de haut. Bonjour la vue et nous risquons d'être dérangés par ce bruit qui ne cessera presque jamais.

Obs : N° : 153 : *défavorable*

Madame Samantha Marie : comment peut-on permettre à ces promoteurs de vendre un projet de 9 éoliennes de 125m de haut pour au final vouloir nous en installer 12 de 149,6 m une fois le projet signé ? .Cela est inacceptable. Je vous affirme être contre ce projet éolien.

Obs : N° : 154 : *défavorable*

Monsieur Franck Quentin : je suis contre car nous allons être encerclés par les éoliennes de 149.6m .Quelle vue splendide, certainement que nous verrons plus les chevreuils et sangliers à cause de ce bruit continu.

Obs : N° :155 : *défavorable*

Monsieur Sandro Pinto : moi, je suis contre ce projet, en plus du fait que dans l'éolien il n'y a rien d'écologique. La pollution visuelle que les éoliennes vont créer dans nos belles vallées percheronnes, c'est inadmissible, j'espère que ce projet ne verra pas le jour.

Obs : N° : 156 : *défavorable*

Monsieur Louis Hermand : je souhaite m'opposer au projet de construction d'éoliennes pour de nombreuses raisons : ce projet va nuire à l'environnement local. Si on ajoute à cela les conséquences négatives qu'une telle installation a sur les humains vivant à proximité, ce projet n'a pas de raison valable de naître ici et je m'y oppose formellement.

Obs : N° : 157 : *défavorable*

Madame Rafaëlle Alzuria : nous habitants de la campagne avons notre mot à dire, on doit nous écouter. Ce n'est pas à quelques personnes de décider si cela est bien, alors ils doivent se battre pour convaincre les habitants.

La plupart des personnes ne s'expriment pas à travers l'enquête publique mais sont contre, il faut que vous le sachiez.

Obs : N° : 158 : *défavorable*

Monsieur Hugues Piette : j'ai survolé le dossier auquel je suis opposé pour m'arrêter sur un point précis l'étude chiroptérologique, un chapitre précise que 8 éoliennes ne respectent pas la distance réglementaire des bois et linéaires boisés. L'étude semble avoir été faite avec une certaine légèreté. J'accompagne mon observation d'un document EUROBATS sur lequel quelques phrases d'importance ont été surlignées en jaune. Merci d'y prêter attention.

Obs : N° : 159 : **favorable**

Monsieur Romain Pavée : je suis favorable au projet éolien « la vallée de la Thironne » pour plusieurs raisons :

- Permet de produire de l'électricité grâce à la seule énergie du vent
- La technologie éolienne a beaucoup progressé
- Quoi qu'on en dise, l'étude d'impact sur l'environnement est très poussée.
- Ce mode de production ne présente aucun danger pour l'homme et la nature en cas de défaillance.

Obs : N° :160 : *défavorable*

Madame Solange Hermand : je suis définitivement contre ce projet d'éoliennes pour les raisons suivantes : l'entretien et le fonctionnement des éoliennes utilisent d'énormes quantités d'huiles et produits très polluants qui se retrouvent dans le sol puis dans les cours d'eau.

Obs : N° : 161 : **favorable**

Monsieur Emmanuel Julien : je souhaite apporter mon soutien au projet de parc éolien de la Vallée de la Thironne.

Je soutiens donc ce projet exemplaire, co-développé avec un expert français de référence dans l'éolien et des acteurs de la sphère publique du territoire. Page 17/20

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien, présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° :162 : *défavorable*

Monsieur Orian Giulio : je suis opposé à ce projet.

Obs : N° :163 : *défavorable*

Monsieur Stéphane Giulo : je suis opposé à ce projet, qui outre le fait de gâcher notre environnement de vie, est nuisible pour la faune sauvage, notamment les oiseaux. L'éolien n'est pas la solution et est loin d'être une énergie verte.

Obs : N° :164 : *défavorable*

Monsieur Yan Giulio : je suis absolument contre ce projet, tant c'est une ineptie tant écologique, qu'économique.

Pollution avec les milliers de tonnes de béton.

Pollution visuelle en déformant les paysages.

L'éolien n'est absolument pas rentable.

La valeur de l'immobilier s'effondre.

Obs : N° : 165 : *défavorable*

Madame Mireille Thomassin : je suis contre l'implantation des éoliennes, Impact sur la faune sauvage et baisse de la valeur des biens immobiliers de l'ordre de 10 à 20%.

Obs : N° : 166 : doublon

Madame Brigitte Pistre : dépose sa contribution en tant que Vice-Présidente du Parc Naturel Régional du Perche que je vous adresse cette dernière observation : savez-vous qu'il existe un statut de « commune associée » au PNRP, permettant à des communes voisines du Parc de bénéficier de certaines actions portées par le parc.

Extrait de la Charte : article 2 : un certain nombre de villes proches de ce périmètre d'étude ont vocation à être associées à l'action du Parc, au titre de leur qualité de villes portes ou de villes partenaires.

Et savez-vous que lors de la prochaine Charte, le périmètre du Parc pourrait être étendu à des communes voisines.

Obs : N° : 167 : **favorable**

Le syndicat départemental d'énergies de l'Indre, organisatrice de la distribution publique d'électricité de l'Indre souhaite apporter son soutien à ce projet.

Obs : N° : 168 : *défavorable*

Monsieur Julien Lesage : je suis contre cette construction, non aux éoliennes et au nucléaire. Oui au biogaz, aux panneaux solaires sur les bâtiments.

Cela ne dégrade pas les paysages et ne tue pas les oiseaux et la chauve-souris.

Obs : N° : 169 : *défavorable*

Madame Liliane Barre : refus du projet .Assez de ces projets qui bouleversent la biodiversité et pourraient tuer le tourisme. Menace sur l'inscription UNESCO du site patrimonial remarquable d'Illiers Combray. « Frein au développement des itinéraires proustiens »

Obs : N° :170 : *défavorable*

Monsieur Jean-Marc Lebreton s'oppose à ce projet de parc éolien. Page 18/20

Décision N° E19000176/45 : demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-Chartif et Vieuvicq.

Obs : N° 171 : *défavorable*

Madame Myriam d'Orléans : je suis totalement hostile à cette implantation, défigurera le paysage et auront des conséquences irréversibles sur la faune et la flore. Je pense aux riverains qui subiraient les nuisances de ces installations.

Obs : N° : 172 : *défavorable*

Madame Ludvine Houdas : je dis non au projet de parc éolien.

Obs : N° : 173 : *défavorable*

Monsieur Fabrice Ferron : je suis contre ce projet de parc éolien. Polluer les sols de tonnes de béton, détruire l'avifaune, les espèces protégées nombreuses sur le site, défigurer les paysages, nuire au tourisme local, dont Illiers Combray, château de Villebon, Frazé, Thiron-Gardais sont les dignes représentants.

Obs : N° : 174 : **favorable**

Madame Karine de Gracia : je suis pour le projet éolien de la vallée de la Thironne, c'est un projet qui permettra aux communes d'assurer leur indépendance financière.

Obs : N° : 175 : *défavorable*

Madame Claudine Delarue : je suis totalement contre ces éoliennes polluantes, inutiles et bruyantes. Je me sentirai comme emprisonnée partout où je tournerai la tête.

Obs : N° : 176 : *défavorable*

Madame Mélanie Prouteau : dommage important sur le cadre de vie des riverains, de la faune et la flore etc. Je suis contre ce projet.

Obs : N° : 177 : *défavorable*

Monsieur Deshayes : il faut un moratoire sur l'éolien, les rapports donnent un résultat dérisoire concernant l'éolien.

A la lecture de sa contribution, Monsieur Deshayes est contre l'éolien.

Obs : N° : 178 : *défavorable*

Madame Marie-Danielle Barbeau est contre le projet du parc éolien. Les risques d'interférence sur les élevages alentours ont-ils réellement estimés à leur juste valeur.

Obs : N° : 179 : **favorable**

Madame Elis Geoffroy Boudet : l'implantation d'éoliennes dans la commune voisine serait une grande avancée locale pour l'investissement dans les énergies renouvelables. Il est temps ! L'avenir de nos enfants nécessite la mise en place de ce type de projet.

Obs : N° : 180 : doublon

Madame Gwendoline Piette : je m'oppose à la construction de 12 éoliennes sur les communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq. Je ne comprends pas que des communes même si elles ont besoin d'argent puissent vendre le cadre de vie de leurs administrés.

Décision N) E19000176/45 : demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien présentée par la société COMBRAY ENERGIE SAS sur le territoire des communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Bilan des contacts du public sur le registre dématérialisé :  
3983 visiteurs, 1077 téléchargements, 77 personnes se sont intéressées au résumé non technique du dossier concernant le projet.

84 personnes ont portées leurs observations sur les registres papier mis à la disposition du public des 3 communes concernées.  
180 contributeurs ont préférés émettre leurs observations sur le registre dématérialisé.  
Pendant mes permanences, j'ai reçu peu de personnes, je pense qu'elles préféreraient utiliser le registre dématérialisé.

### **REMISE DES DOCUMENTS**

Madame Landreu- Sabater : chef de projets de la société JPEE, je vous remets ce jour : le 08 janvier 2020 la copie des observations émises sur les trois registres d'enquête publique concernant les communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Je souhaite que vous me remettiez votre mémoire en réponse aux observations émises dans les quinze jours (15) à compter de ce jour : 08 janvier 2020 soit le 23 janvier 2020 au plus tard.

### **Liste des documents :**

Registre papier de Méréglise : 13 déclarations + 4 courriers.

Registre papier de Montigny-le-Chartif : 18 déclarations + 1 courrier.

Registre papier Vieuvicq : 29 déclarations + 19 courriers.

Une pétition recueillie par l'association (ADERT) de 226 signatures (défavorables).

La copie d'un courrier de Monsieur et Madame Hamet avec photos qui m'a été remis à la fin de la permanence du samedi 04 janvier 2020.

Un dossier réalisé par Madame MARIE Lydia qui signale des incohérences dans les dossiers avec photomontages.

Questions du commissaire enquêteur :

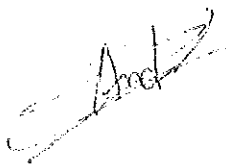
Pouvez-vous me confirmer le rendement moyen d'une éolienne de 3.6 MW.

Fait à Chartres le 07janvier 2020

Madame Clémence Andreu-Sabater  
Chef de projets éoliens

Monsieur Macloud Denis  
Commissaire enquêteur

Signature



Signature

